



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1423

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'Université Lyon I pour l'organisation de manifestations rapprochant cultures artistique et scientifique

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1423 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET L'UNIVERSITE LYON I POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS RAPPROCHANT CULTURES ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE □□ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La collaboration entre l'Université Lyon 1, le CNRS et le Service culturel du Musée des Beaux-Arts de Lyon a débuté en 2005, à l'occasion de l'Année Mondiale de la Physique avec l'organisation d'une manifestation au musée visant à créer des rapprochements entre culture scientifique et culture artistique.

La programmation d'un cycle de « regards croisés entre art et sciences » a ainsi été initiée au Musée des Beaux Arts, co-animée par un physicien et une médiatrice culturelle. Ce cycle est proposé à la fois aux visiteurs du musée et aux auditeurs de l'Université Ouverte Lyon 1. Cette collaboration suscite chaque année un grand intérêt de la part du public, c'est pourquoi elle est reconduite dans la programmation de saison 2015-2016 du musée.

Ce cycle comporte 7 « regards croisés » composés chacun d'une visite d'une heure devant des œuvres du musée et d'une conférence d'une heure à deux voix dans l'auditorium du musée, pour approfondir les liens entre art et sciences. Ils auront lieu de novembre 2015 à avril 2016.

80 places sont prévues et les auditeurs seront répartis en 2 groupes.

Comme lors des saisons précédentes, l'accès à ces événements par les visiteurs donnera lieu au règlement d'un billet d'entrée (8 €) et d'une visite commentée d'une heure au musée et la conférence (3 €).

Les auditeurs de l'UO, sur présentation de leur carte de l'UO pour l'année universitaire en cours bénéficient de la gratuité du billet d'entrée au musée, dans la limite des 40 places pour la séance de 15h00 qui leur est réservée.

Les conditions du partenariat entre l'Université Lyon 1 et le Musée des Beaux-Arts de Lyon sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'Université Lyon 1 est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. L'exemption du tarif d'entrée au musée sera appliquée pour les visiteurs présentant la carte de l'Université Ouverte en cours, dans la limite de 40 places pour chaque regard croisé, et uniquement dans le cadre de ce dispositif.

4. Dans le cadre de ces événements, un tarif global de 3 € sera appliqué pour la visite commentée et la conférence.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN